Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-287600027-20260930-2026-DEL-69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-69

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-cinq septembre deux-mille-vingt-six à 15h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 22 Quorum : 17

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Clotilde EUDIER, Pascale GALAIS, Katherine LAUREAT, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Dominique HERVIEU, Dominique TESSIER, Messieurs Antoine AMELINE, Mohamed BERBRA, Christophe BOUILLON, Hervé HUNKELER, Frédéric MARCHE, Jean-Michel MAUGER, Cyril COURTIER, François ROGER, François TIERCE, Jean-Marc VASSE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Eric HERBET (pourvoir à Christophe BOUILLON)

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Nicole AUVRAY, LEFRANCOIS Annie, Virginie RIVIERE, Messieurs Nicolas BERTRAND, Sébastien CORITON, Mario DEMAZIERES, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Alexis RAGACHE, Jean-Marie ROYER.

OBJET : Fonctionnement interne – Comité Social Territorial de service – représentants du CDG76 – Désignation - information

- **Vu le code général de la fonction publique,**
- **Vu les résultats du renouvellement du Conseil d'administration du 23 juin 2026,**
- **Considérant que le Président désigne les élus du Conseil d'administration représentant l'établissement au sein du CST de service.**

Le Président rappelle que, outre les instances de dialogue social placées auprès du Centre de gestion, ce dernier dispose également d'un Comité Social Territorial de service.

En effet, les agents des collectivités et établissements affiliés de moins de 50 agents ainsi que ceux des Centres de gestion relèvent, en principe, du même CSTI. Toutefois, il est possible de décider d'instituer un CST de service ou local, dans les services ou groupes de services dont la nature ou l'importance le justifient (*art. L. 251-6 du CGFP*).

Le CDG76 a ainsi institué un CST de service par délibération du 24 mars 2009.

Le CST de service connaît des questions identiques au CSTI (*art. L. 253-5 du CGFP*) mais exclusivement pour les agents relevant du Centre de gestion (*97 agents du CDG76 relevant du CST de service au 1er janvier 2026*).

Il ne dispose pas d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (*F3SCT*) dans la mesure où le CDG76 emploie moins de 200 agents (*art. L. 251-9 et art. R. 251-35 du CGFP*). Le CST de service exerce donc directement les attributions dévolues à la F3SCT.

Le CST de service se réunit généralement tous les trois mois au Centre de Gestion avant la tenue du Conseil d'administration.

Des séances supplémentaires peuvent être exceptionnellement prévues lorsque l'ordre du jour le nécessite.

Au regard des dispositions du Code Général de la Fonction Publique (*CGFP*) et de la délibération du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2026 :

- 3 titulaires représentant l'établissement et 3 suppléants composent le CST de service.

Le CST de service disposent d'autant de représentants du personnel dont les élections auront lieu le 10 décembre 2026 dans le cadre du renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique.

Le Président du Centre de gestion ou, à défaut, son représentant désigné parmi les membres de Conseil d'administration assure la présidence du CST de service. Les autres membres représentant l'établissement sont également désignés par le président parmi les membres du Conseil d'administration (*art. R. 252-30 du CGFP*).

A l'issue du renouvellement du Conseil d'administration du 23 juin 2026, le mandat de membres représentant l'établissement a pris fin (*art. R. 252-30 du CGFP*). Il appartient au Président du CDG76 de procéder à nouvelles désignations.

Pour rappel, le CSTI de service avait été composé précédemment de la manière suivante :

CST de service
Président : Jean-Claude WEISS
Suppléant : Christophe BOUILLON

Titulaires	Suppléants
Jean-Claude WEISS	Pierre PELTIER
Christophe BOUILLON	Françoise UNDERWOOD
Claude LEUMAIRE	Anne-Emilie RAVACHE

En jaune : élus qui ne siègent plus au CA

Le Président désigne les élus suivants :

CST de service
Président : Christophe BOUILLON
Suppléant : Éric HERBET

Titulaires	Suppléants
Éric HERBET	**Hervé HUNKELER**
Christophe BOUILLON	**Marie Françoise LOISON**
Claude LEUMAIRE	Anne-Emilie RAVACHE

Le Conseil d'Administration :

- **Est informé de la désignation par le Président, des représentants titulaires et suppléants de l'établissement, au sein du CSTI de service, dont il prend acte.**

Le Secrétaire,
Marie-Françoise LOISON

Le Président,
Christophe BOUILLON